



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

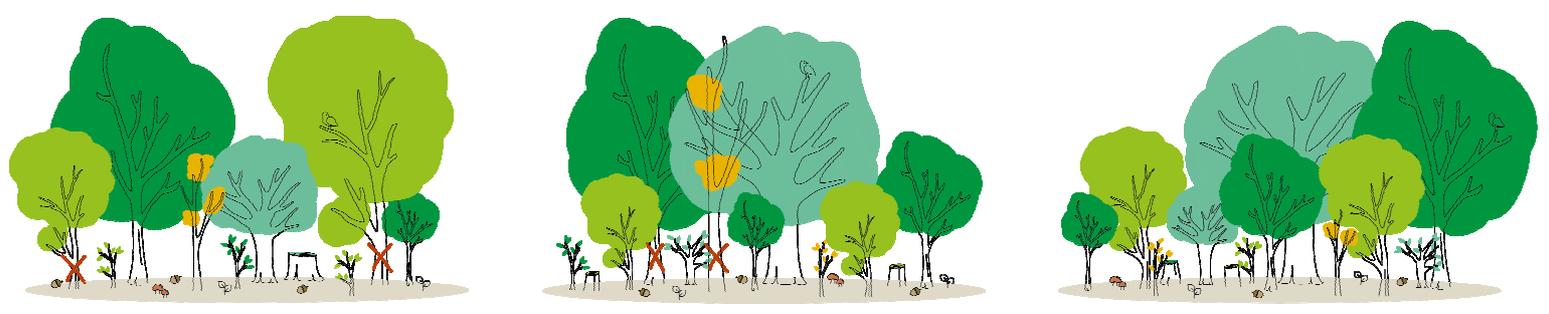
Info COUPE

Janvier 2021

Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028. Celui-ci prévoit une coupe sur la parcelle 81 de la forêt, située sur le territoire de Jouy-en-Josas.

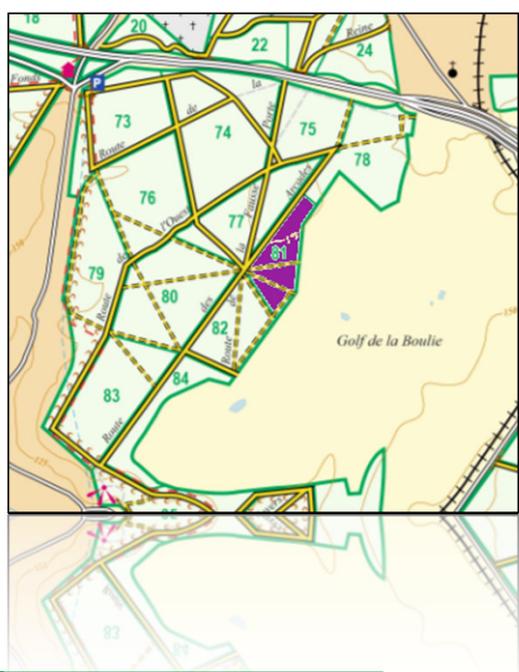
Une coupe en futaie irrégulière programmée



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelle	81
Surfaces	4,07 hectares
Type de peuplements	Châtaigniers + feuillus divers
Volume de bois prélevé	Total : 222 m3 de bois
Date la dernière coupe réalisée	2004 : à l'époque la parcelle 81 a connu une coupe d'amélioration (en sylviculture « régulière ») qui a desserré ses peuplements trop denses, favorisant ainsi les arbres d'avenir.
Date de début des travaux	25 janvier 2021
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)



Cette coupe va également sécuriser l'espace en lisière de parcelles

- >> En complément de la coupe en futaie irrégulière, les bûcherons vont procéder à la coupe de certains arbres aux abords des chemins afin de sécuriser l'espace forestier. Le volume de bois concerné est comptabilisé dans le volume notifié de bois prélevé ci-dessus.
- >> Ces bois ont été vendus à un exploitant forestier qui réalisera la coupe sous le contrôle de l'ONF. Les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les **parcelle 81** va se régénérer naturellement ; **sur cette parcelle il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout ce tri et rien ne se perd, l'exploitant forestier qui a acheté les bois sur pieds, procédera à un tri valorisant l'ensemble des qualités du bois :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Plan de la coupe en futaie irrégulière parcelle 81



La forêt domaniale de Versailles

Grande de **1037 hectares**, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr